



## Demande d'intervention du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce

### Renseignements importants

- Cette demande, portant signature légalisée et toutes les informations, est à déposer au bureau régional de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale situé dans la circonscription du tribunal de première instance auprès duquel le procureur de la république a été saisi d'une plainte d'abandon de famille.
- Le montant de la pension alimentaire ou de la rente de divorce change au cesse totalement d'être versé par le fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce dans les cas suivants :
  - Décès de la personne au profit de laquelle est prononcé le jugement relatif à la pension alimentaire ou à la rente de divorce.
  - Décès du débiteur de la pension alimentaire ou de la rente de divorce
  - Remariage de la femme divorcée.
  - Transfert de la garde des enfants au père.
  - Mariage de la fille.
  - L'atteinte de l'âge de majorité par les enfants non scolarisés.
  - L'atteinte de l'âge de 25 ans par les enfants scolarisés.
  - L'acquiescement direct de la pension alimentaire ou de la rente de divorce au bénéficiaire par le débiteur.
  - Le prononcé d'un jugement d'insolvabilité du débiteur.
  - Le prononcé d'un non lieu dans l'affaire intentée contre le débiteur pour abandon de famille.
  - La non présentation des pièces nécessaires à la poursuite du bénéfice de l'intervention du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce.
- Les pièces 9,10,11,12 et 13 doivent être déposées chaque année et à chaque demande émanant des services de la Caisse.
- L'intervention du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce se prolonge au profit des bénéficiaires sous condition de dépôt d'une attestation concernant la suite réservée au procès d'abandon de famille tous les 3 mois et à chaque demande de la part des services de la Caisse tant que l'affaire est encore en instance auprès du tribunal.

### Pièces à fournir

- 1- Copie du jugement prononçant le divorce.
  - 2- Attestation de non recours en appel ou en cassation à l'encontre du jugement de divorce.
  - 3- Copie du jugement prononçant l'octroi de la pension alimentaire ou de la rente de divorce.
  - 4- Procès-verbal de la signification du jugement prononçant l'octroi de la pension alimentaire ou de la rente de divorce au débiteur.
  - 5- Procès-verbal de la tentative d'exécution du jugement prononçant l'octroi de la pension alimentaire ou de la rente de divorce.
  - 6- Attestation d'enrôlement de l'affaire d'abandon de famille auprès du juge cantonal territorialement compétent.
  - 7- Copie du jugement attribuant la garde des enfants si celle-ci est confiée à des personnes autres que les parents.
  - 8- Copie de la carte d'identité nationale du demandeur.
- 
- 9- Extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois de la femme divorcée et de chaque enfant bénéficiaire du jugement de la pension alimentaire ou de la rente de divorce.
  - 10- Certificat de présence scolaire émanant d'un établissement d'enseignement secondaire ou professionnel ou copie certifiée conforme du certificat d'inscription à un établissement d'enseignement supérieur pour chaque enfant scolarisé âgé de 20 à 25 ans.
  - 11- Copie certifiée conforme de la carte d'handicapé pour chaque enfant handicapé âgé de plus de 20 ans.
  - 12- Engagement portant signature légalisée pour chaque fille non mariée et sans revenu âgée de plus de 20 ans.
  - 13- Copie de la carte d'identité nationale pour chaque enfant âgé de plus de 20 ans.

- -000\$ 000 - - -

### **Renseignements sur le débiteur de la pension alimentaire ou la rente de divorce**

Prénom : ..... nom de famille : .....

Prénom du père : ..... prénom du grand-père : .....

Date de naissance: ..... lieu : ..... nationalité : .....

Situation familiale (divorcé, remarié, décédé...) : .....

N° de la pièce d'identité : ..... type : ..... délivrée le : .....

Adresse : ..... cité : .....

bloc n° ..... app n° ..... localité..... code Postal

Profession : .....

Adresse du lieu de travail : .....

N° d'immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

N° d'affiliation à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale

Relevé d'identité bancaire ou postale :

Les propriétés (types et lieux) : .....

**Renseignements relatifs à la bénéficiaire**

Qualité : divorcée – ayant la garde (biffer la mention inutile)

Prénom et Nom : .....

Date de naissance: ..... lieu : ..... nationalité : .....

N° de la pièce d'identité : ..... type : ..... délivrée le : .....

Adresse : ..... cité : .....

bloc n° ..... app n° ..... localité ..... code Postal | | | | | |

Profession : .....

Adresse du lieu de travail : .....

N° d'immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale | | | | | | | | | | | |

N° d'affiliation à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale | | | | | | | | | | | |

Les propriétés (types et lieux) : .....

.....

Affaire de divorce n° : ..... date d'émission du jugement : ..... tribunal : .....

Affaire de pension alimentaire ou rente de divorce n° : ..... date d'émission du jugement : .....

tribunal : .....

Affaire d'abandon de famille : n° de la plainte : ..... date de la plainte : ..... tribunal : .....

Décision du procureur général (transfert ou classement) : ..... date de transfert : .....

Tribunal de transfert : .....

Montant de la pension alimentaire : ..... Montant de la rente de divorce : .....

**Renseignements relatifs aux enfants bénéficiaires de la pension alimentaire**

rang	Prénom et Nom	sexe	nationalité	Date de naissance	Situation (*)	Montant de la pension alimentaire

(\*) élève – étudiant- apprenti- handicapé – fille non mariée et sans revenu...

je soussigné : .....

déclare sur l'honneur la sincérité et la véracité des renseignements ci-dessus indiqués et demande l'intervention du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce afin d'obtenir la pension alimentaire et/ou la rente de divorce prononcée(s) en ma faveur, je m'engage à informer la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, sans délai, en cas d'obtention de la pension alimentaire et la rente de divorce directement de la part du débiteur et en cas de tout changement qui interviendrait sur la situation des bénéficiaires de la pension ou la rente et qui pourrait avoir un effet sur l'intervention du Fonds ou sur le montant de la pension ou la rente.

je m'engage aussi à rembourser, sans délai, à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale toute somme indûment perçue et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n°93- 65 du 5 Juillet 1993 portant création d'un fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce.

Fait à ..... le .....

**Signature (légalisée)**